

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Convention de mise à disposition Barnum / la Région - DE_034_2025

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 19 septembre 2025

Présents : 11

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE DUJOLS
ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD,
DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES,
PIERRE DUPONT, CHRISTELLE CHAUVET, JORDAN
ANGELVY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés: GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE
DUJOLS

Absents: SYLVIE LACOMBE, JEAN CHRISTOPHE GUY

Excusés:

M. le Maire rappelle aux membres présents que la Région a attribué à la commune, à titre gratuit, un barnum de 3m * 3m et qu'il convient désormais de définir les modalités de location.

Après délibérations, et conformément à la convention en date du 02/07/2025, le conseil municipal:

- approuve la mise à disposition à titre gratuit, du barnum 3m * 3m de la Région, uniquement aux associations locales.

- maintient les cautions mises en place par délibération en date du 24/03/2022 (à savoir un chèque de caution de 600€ pour la location et un chèque de caution de 200€ pour le nettoyage dans le cadre du prêt de salles et/ou de matériels de la commune.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 29/09/2025
et publication ou notification du 29/09/2025

Le Maire,
A. DUJOLS

Le Maire,
A. DUJOLS



Le secrétaire de séance,
S. GAILLARD

Date de transmission de l'acte: 29/09/2025
Date de réception de l'AR: 29/09/2025

015-211501754-DE_034_2025-DE
A G E D I